

MARCILLY

Informations

FÉVRIER 2021

N° 193



A LA MÉMOIRE DE Mr RÉMI MAURICE

Monsieur Rémi Maurice, maire de Marcilly de 1989 à 2001 nous a quitté le 25 janvier 2021.

Pendant ses deux mandats de maire, avec l'équipe municipale de l'époque, le visage de notre village s'est transformé : construction de la nouvelle mairie, de la salle polyvalente, de l'atelier communal et création d'un espace de jeux au pied de l'église. La sécurité dans la traversée du village était déjà une préoccupation, des îlots ont alors été installés au niveau de la place de l'église afin de faire ralentir les véhicules. Monsieur Maurice a également initié la restauration du clocher de l'église qui menaçait de s'effondrer.

Monsieur Maurice était très attaché au maintien des traditions de notre village : défilé de la fête communale, goûter des anciens, la Saint Eloi le 1er décembre et il s'est beaucoup investi dans l'organisation des commémorations successives du crash de l'avion anglo-canadien sur notre territoire le 19 juillet 1944 en créant des liens amicaux avec les familles des jeunes aviateurs inhumés au cimetière de Marcilly.

L'ensemble des habitants de Marcilly remercie Monsieur Maurice pour toutes ces années consacrées au bien de notre collectivité.

Nouveauté !

Le Site Internet de la commune a été mis en ligne.

Il est dorénavant accessible à l'adresse : marcilly77.fr

ÉCOLE

Il est impératif que les familles dont les enfants feront leur première rentrée en septembre dans les écoles de maternelle ou élémentaire de Varredes se fassent connaître auprès de la Mairie.

FAISONS QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU

- Le département de Seine-et-Marne est confronté à de nombreux dépôts sauvages. Marcilly n'est pas épargnée par ces actes de vandalisme. Depuis ce début d'année, en l'espace de peu de temps, ce sont trois dépôts de plaintes qui ont été enregistrés à la gendarmerie de Saint-Souplets.
Si vous êtes témoin d'un dépôt sauvage, n'hésitez pas à vous rendre en mairie pour transmettre toute information utile afin de retrouver les responsables.
- De nombreuses déjections de chiens sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Lors des promenades quotidiennes avec leur chien, nous demandons aux propriétaires de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle.
Nous rappelons d'autre part aux propriétaires de chien de bien vouloir veiller à ce que leur animal de compagnie ne crée pas de nuisance par leurs aboiements prolongés de jour comme de nuit.
- Promeneurs, n'hésitez pas à ramasser les papiers et autres déchets laissés dans notre campagne.
- Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets)
- Le stationnement sur les trottoirs est interdit. Il pousse les piétons à se déplacer sur la chaussée.
Nous demandons aux habitants qui disposent d'une cour, d'un garage, d'une allée, de rentrer leurs véhicules dans leur propriété.

RAPPEL : Pour le bon respect du voisinage, les sources de bruit, type ronflement de moteurs répétés ou musiques diverses, sont tolérées dans la journée mais doivent rester modérés et supportables pour les voisins. L'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur est interdite en semaine au-delà de 20h, tolérée les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.
Les nuisances sonores au-delà de 22h sont interdites.

"Adoptons les bons réflexes pour le bien vivre ensemble"

AUTOUR DE MARCILLY

Lizy sur Ourcq :

COVID-19
DÉPISTAGE
GRATUIT SANS RENDEZ-VOUS

+5
Ouvert au plus de 5 ans

Apporter un stylo

Se munir de sa carte Vitale

Vendredi 5 mars | 10 h/13 h - 14 h/17 h
LIZY SUR OURCQ | Salle Maison Rouge

www.paysdelourcq.fr
f /Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Région Ile de France
Croix-Rouge Française
ARS
Cerballiance
Pays de l'Ourcq
Communauté de communes

Barcy :

**CONTRE L'AIRE DE GRAND PASSAGE A BARCY IMPOSÉE PAR LA CAPM
Tous concernés, mobilisons-nous !**

- Venez à la mairie de Barcy, aux horaires d'ouverture, pour consigner vos observations.
Vous pouvez échanger avec le commissaire enquêteur :
MERCREDI 3 MARS de 9h00 à 12h00

- Consultez les pièces du dossier sur le site :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques

Et faites part de vos remarques par email à l'adresse :
agpbarcy@enquetepublique

N'oubliez pas de signer la pétition en ligne

<https://www.change.org/ContreAireDeGrandPassageBarcy>

Pas ici (à Barcy), pas là (lieu de mémoire de la grande guerre), pas comme ça (décision imposée) !

INFORMATIONS UTILES

Gendarmerie de Saint-Souplets : 14 rue du Point du Jour 77165 SAINT-SOUPPLETS
Tél. : 01.60.01.50.07

Samu : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

Urgences (numéro unique) : 112

SAUR : eau potable en cas de manque d'eau ou de fuite importante : 01 77 78 80 08

ENEDIS : en cas de panne de réseau électrique : 09 72 67 50 77

COLLECTE DES DÉCHETS : en cas d'incident de collecte, contacter la Mairie ou le service déchets de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq par mail : dechets@paysdelourcq.fr

Attention : Il a été constaté que des poubelles n'étaient pas rentrées après passage des éboueurs. Pour la sécurité de tous et le bien vivre ensemble, merci aux habitants concernés de rentrer leurs poubelles.

Tous les mardis soir, les Pizzas Giuliana vous attendent sur le parvis de l'église.
(Pizza Giuliana : 07.66.19.28.86)

FRELONS ASIATIQUES :

ATTENTION : c'est le moment de piéger !

Mars, avril : chaque frelon piégé sera une femelle fondatrice en moins à vocation d'un seul nid de 60 000 individus. Elles sortent de leur hibernation en terre.

Il faut également surveiller vos jardins, haies, structures d'abris, hangars, maisons d'enfants ... car elles y construisent leur « nid embryon » d'où sortiront les 20 premières ouvrières. A peine plus gros qu'une balle de tennis, de couleur terre.

En **mai**, il faut arrêter le piégeage pour éviter de prendre les autres insectes, et, parce que les mères fondatrices ont commencé leurs constructions.

En **juillet**, les « nids secondaires », souvent en hauteur sont construits.

Pour plus d'information, voir sur le site de la mairie.

En cas de découverte d'un nid, quel qu'il soit, prévenir la mairie ([afin de répertorier la présence de ces nuisibles dangereux](#)) et contacter le GDSA :

Mail : GDSA@apiculture77.fr

Tél : 06 31 78 97 10

Ne pas vous en approcher, ni intervenir vous-même.

En cas de piqûre appeler le 18 (pompiers)

Pour intervention : contacter Olivier Girbal au 06 42 76 91 15 - miel.girbal@gmail.com

En 2020 à Marcilly : 4 nids répertoriés.

En Seine et Marne : 2015 : 10 nids, 2020 : 1000nids !!!

CRISE SANITAIRE, COVID-19 :

Protégez-vous et protégez les autres en vous tenant informé et en prenant les précautions appropriées. Suivez les conseils des autorités sanitaires locales.

Pour empêcher la propagation de la COVID-19, suivez ces recommandations :

Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydro alcoolique.

Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.

Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.

En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.

Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous toussez et que vous avez des difficultés à respirer.

Prévenez le professionnel de santé par téléphone au préalable. Il pourra ainsi vous orienter rapidement vers l'établissement de santé adéquat. Cela vous protège, et empêche la propagation des virus et d'autres infections.

Les masques peuvent contribuer à éviter que les personnes qui les portent transmettent le virus à d'autres personnes. Le seul port du masque ne protège pas contre la COVID-19. Il doit être associé à des mesures de distanciation physique et d'hygiène des mains. Suivez les conseils des autorités sanitaires locales.

*Montrons notre solidarité en prenant régulièrement des nouvelles de nos voisins,
de nos anciens.*

Le préfet Thierry Coudert a prolongé l'arrêté rendant obligatoire le port du masque « sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du territoire de la Seine-et-Marne » jusqu'au 28 février 2021 inclus.

Centre de dépistage gratuit : Action plan Covid-19
Test PCR du lundi au vendredi de 11h30 à 15h à la galerie des arts
(Médiathèque Luxembourg)
Apportez pièce d'identité et carte vitale.
Résultat en 24h envoyé par mail

RAPPEL:VACCINATION CONTRE LA COVID-19 POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 75 ANS

Les centres de vaccination ont vocation à accueillir les personnes prioritaires qui souhaitent être vaccinées, sans discrimination de lieu de résidence.

Les vaccinations sont gratuites et se font uniquement sur rendez-vous, en ligne ou en téléphonant directement au centre.

L'ensemble des centres de vaccination avec leurs horaires d'ouverture sont disponibles sur <https://sante.fr/>.

➔ MEAUX Colisée de Meaux - 73, avenue Henri Dunant

Réservation via Maïia ou par téléphone : 01.60.09.98.84

Du Lundi au vendredi de 13h00 à 18h00

Pour toute question relative à la vaccination dans notre département, la Préfecture a mis en place une cellule d'information au public : **01 64 71 77 79** ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un numéro national est également mis en place : **0800 009 110**.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Joyce THOMAS née le 28 décembre 2020.

Prenez soin de vous et des vôtres,
Le Conseil Municipal

Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@laposte.net
Site Web : marcilly77.fr

Horaires mairie : lundi de 17h à 19h (**jusqu'à 18h durant la période de couvre-feu**), vendredi de 10h à 12h
Et sur rendez-vous.